



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 21 Décembre 2011

Négociations salariales 2012 - Plénière du 20 décembre 2011

MÉPRIS PERSISTANT DE LA POSTE

TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES QUITTENT LA TABLE DES NÉGOCIATIONS !

Depuis l'ouverture des négociations salariales 2012, La Poste campe sur ses positions et se complaît dans un monologue social inacceptable.

Pour les salariés de droit privé, le niveau de revalorisation proposé : 1,7 % en trois étapes (0,6 au 1er Avril, 0,8 au 1er septembre et 0,3 au 1er décembre) est inférieur à l'augmentation du coût de la vie qui se situe au delà des 2 % (chiffres INSEE).

En l'état, cela se traduirait par une perte de pouvoir d'achat pour les postiers, le premier niveau ACC 12 (1 395,51 € brut par mois) est même inférieur au niveau du SMIC revalorisé au 1er janvier 2012 (1 398,37 € brut par mois). Afin de ne pas être en dehors des clous, La Poste propose une mesure exceptionnelle visant à revaloriser les coefficients de la grille salariale sur les premiers niveaux ACC 12 et 13. Cela a pour effet de faire passer les ACC 12 débutants

au dessus du SMIC pour 63 centimes (1399 € brut par mois) !!! Une telle proposition relève de l'indécence et du mépris à l'égard des postières et des postiers et ne répond en rien aux attentes sociales exprimées par les personnels.



Aucune mesure n'est proposée pour les fonctionnaires et auxiliaires de droit public.

Lors de la troisième réunion plénière du mardi 20 décembre, les organisations syndicales CGT SUD FO CFDT CGC ont interpellé La Poste par le biais d'une déclaration préalable commune (voir au verso) en exigeant l'ouverture de réelles négociations et des réponses concrètes aux attentes des postiers en termes de pouvoir d'achat. La CFTC s'est ralliée à la démarche commune.

Confrontée à un front syndical uni, La Poste malgré son isolement persiste et refuse de répondre favorablement aux demandes des organisations syndicales. Face à un tel mutisme, l'ensemble des organisations syndicales (CGT, SUD, FO, CFDT, CFTC et CGC) quittent la séance. Les organisations syndicales se revoient début janvier pour décider des suites à donner à l'action de ce jour.

La Poste doit revoir sa copie et ouvrir une nouvelle séquence de négociations prenant en compte les attentes des personnels et l'expression des organisations syndicales.

La mobilisation de l'ensemble des postiers fonctionnaires, contractuels, auxiliaires, cadres et employés sera déterminante, la CGT appelle les personnels à :

- ⇒ Agir massivement en amplifiant la campagne de signature sur la pétition CGT.
- ⇒ Se rassembler et prendre des décisions d'actions partout dans tous les services de La Poste.

La Poste convoque une réunion plénière le 13 janvier.

Pour la CGT FAPT de réelles négociations doivent s'ouvrir et se poursuivre au delà de cette échéance. C'est pourquoi nous proposons de faire du 09 au 13 janvier 2012 une semaine d'actions et d'initiatives sur les salaires à La Poste.

NAO 2012 :

Déclaration commune des organisations syndicales, CGT, SUD, FO, CFDT et CGC.

A l'occasion de cette plénière intermédiaire du 20 décembre 2011, les organisations syndicales CGT, SUD, FO, CFDT et CGC réitèrent leur mécontentement relatif aux mesures que vous proposez dans le cadre des négociations salariales 2012. En effet, les postières et postiers sont de plus en plus exposés aux fins de mois difficiles, voire à des situations de surendettement.

A ce titre et dans le cadre de cette négociation, nous exigeons que vous nous fournissiez les bilans des assistantes sociaux-ales sur cette problématique.

Il y a urgence à agir concrètement. Et le monologue social qui caractérise cette négociation 2012 est inacceptable. En l'état vous tentez d'imposer une nouvelle perte du pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels sans ouvrir de réelles négociations.

L'ensemble des agents, par le biais de leurs organisations syndicales, attend des avancées concrètes sur des points que nous jugeons incontournables :

- ➔ L'ouverture de réelles négociations prenant en compte point par point l'expression des organisations syndicales
- ➔ Des mesures immédiates visant à revaloriser de façon significative le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels : fonctionnaires, contractuels, auxiliaires de droit public, et en premier lieu pour les personnels des classes I et II,
- ➔ L'attribution et la revalorisation de la prime transport pour tous les agents quels que soient le lieu de résidence et le moyen de transport utilisé,
- ➔ Une revalorisation significative de la prime ultra-marine et son extension à Mayotte
- ➔ Une revalorisation de l'enveloppe pour l'égalité salariale femmes/hommes, avec la mise en place de mesures spécifiques en faveur des postières et postiers en situation de famille monoparentale.

Nous attendons un engagement de votre part sur ces points.